

Bon de commande

Trafic

GEO IA Content

32
JUILLET

Nom du camping :

Adresse :

CP et Ville :

Tél. : Email du camping :



- ☐ Prime Position..... 750 € HT
- ☐ Prime Position Bonus..... 949 € HT
- ☐ Kleine Prime Position..... 390 € HT
- ☐ Top 3 Landing - Département..... 1 990 € HT Limited ●



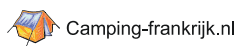
- ☐ Package Visibilité..... 325 € HT
- ☐ Package Pro Plus..... 475 € HT
- ☐ Package Pro Premium..... 975 € HT Limited ●



- ☐ Package Visibilité..... 445 € HT
- ☐ Package Premium..... 795 € HT Limited ●



- ☐ Package Visibilité..... 445 € HT
- ☐ Package Premium..... 795 € HT Limited ●



- ☐ PlusPosition..... 395 € HT
- ☐ Top 5 Position..... 800 € HT Limited ●
- ☐ Package Kleine Campings..... 355 € HT



- ☐ Référencement Fiche Camping..... 199 € HT



- ☐ Top Visibilité sans option..... 490 € HT Limited ●
- ☐ Top Visibilité avec option balise follow..... 690 € HT Limited ●

- ☒ Conseil-production GEO Content..... 400 € HT
Contenu thématique et sémantique
pour texte GEO IA et suivi éditeur

Montant total HT de votre commande : €

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Facturation à la mise en ligne. Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :



Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

De la même manière, dans le cadre des prestations relatives au GEO/IA, 32 Juillet ne peut garantir le positionnement effectif de l'établissement du Client dans les réponses sur les moteurs de recherche basés sur l'Intelligence Artificielle.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur - Les Services sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande.

Condition de règlement - Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée convenue dans le bon de commande. Le contrat prend fin automatiquement à l'issue de la prestation de Services, sans reconduction tacite.

Résiliation - Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Par exception, le droit ne s'applique pas si le(s) contenu(s) a été mis en ligne, avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Bon de commande

Trafic

Boost

32
JUILLET

Nom du camping :

Adresse :

CP et Ville :

Tél. : Email du camping :



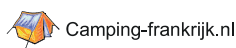
- ☐ Newsletter Mutualisée..... 1 190 € HT
- ☐ Newsletter Dédinée..... 1 990 € HT
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



- ☐ Post Boost Res-Soc.....monolingue 500 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •
- Langues disponibles : FR • NL • DE • UK • IT • ES • € 250 € HT / langue supp
- ☐ Boost Jeu Concours.....monolingue 900 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •
- Langues disponibles : FR • NL • DE • UK • IT • ES • € 400 € HT / langue supp



- ☐ Newsletter Mutualisée..... 950 € HT
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



- ☐ Sponsor Link (1000 clics)..... 300 € HT Limited
- ☐ Sponsor Link (2000 clics)..... 600 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



- ☐ Publireportage Mutualisé..... 540 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •
- ☐ Bannière Display..... 1 050 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



- ☐ Newsletter Dédinée..... 1 150 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



- ☐ Post Boost Res-Soc..... 590 € HT Limited
- Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •

- ☒ Frais gestion Boost..... 55 € HT

Montant total HT de votre commande : €

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Facturation à la mise en ligne. Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :



Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service – La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur, soit par la diffusion papier dans le cas où les prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution – La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation. L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Modalités d'exécution du jeu concours – Les dispositions du jeu concours ainsi que le lot mis en jeu, se font sur la base du contrat d'engagement/voucher, signé par le Client. L'exécution des Services est subordonnée à la réception préalable par 32 Juillet du document dûment complété et signé, à défaut de quoi les Services ne pourront pas être exécutés. La signature du contrat d'engagement/voucher, vaut engagement ferme et irrévocable du Client d'offrir le lot au gagnant, aux dates indiquées. Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV. Il est convenu que 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

De la même manière, 32 Juillet n'est pas responsable de l'organisation des jeux concours sur le site Internet et/ou réseaux sociaux de l'éditeur.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur – Les Services sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande.

Condition de règlement – Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement – Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement – Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée – La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée nécessaire à la réalisation des Services. Le contrat prend fin automatiquement à l'issue de la prestation, sans reconduction tacite.

Résiliation – Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Par exception, ce droit ne s'applique pas si le(s) contenu(s) a été mis en ligne, avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui. De la même manière, 32 Juillet et l'éditeur ne sont pas responsables de toute réclamation ou litige pouvant naître entre le gagnant du jeu concours et le Client concernant tant la fourniture des prestations de séjour que l'utilisation de son voucher.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Bon de commande

Trafic

Pure Web

32
JUILLET

Nom du camping :

Adresse :

CP et Ville :

Tél. : Email du camping :



☐ Top 3 Landing - France..... 3 500 € HT Limited



☐ Référencement Fiche Premium..... 560 € HT



☐ Référencement Fiche Camping..... 690 € HT



☐ Package Media Basic..... 199 € HT

☐ Package Media Boost..... 299 € HT

☐ Package Media Premium..... 599 € HT



☐ Référencement Fiche Confort..... 300 € HT



☐ Article Thématique Mutualisé..... 850 € HT Limited

☐ Article Thématique Dédié..... 4 250 € HT Limited

Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



☐ Article Thématique Mutualisé..... 850 € HT Limited

☐ Article Thématique Dédié..... 4 250 € HT Limited

Novembre • Décembre • Janvier • Février • Mars • Avril • Mai • Juin • Juillet • Août • Septembre •



☐ Classic Package M..... 1 820 € HT

☐ Classic Package L..... 2 680 € HT



☐ Package Plus..... 490 € HT

☐ Package Premium..... 790 € HT

Montant total HT de votre commande : €

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Facturation à la mise en ligne. Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :



Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service – La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution – La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation. L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 – Prix

Prix en vigueur – Les Services sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande.

Condition de règlement – Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement – Le Client doit s'acquitter des sommes dues au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement – Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 – Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée – La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés. Le contrat prend fin automatiquement à l'issue de la prestation, sans reconduction tacite.

Résiliation – Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Par exception, le droit ne s'applique pas si le(s) contenu(s) a été mis en ligne, avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 – Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Bon de commande

Pure Web

Guide

32
JUILLET

Nom du camping :

Adresse :

CP et Ville :

Tél. :Email du camping :



☐ Guide 1001 Europe - Pleine Page..... 1 390 € HT

☐ Guide 1001 Europe - Double Page..... 1 690 € HT

Si votre établissement est sélectionné dans les Top 1001 Europe par les consommateurs vous bénéficierez des tarifs suivants :

☐ Guide 1001 Europe - Premium Pleine Page..... 990 € HT

☐ Guide 1001 Europe - Premium Double Page..... 1 390 € HT



☐ Référencement Fiche Premium..... 890 € HT
+ Parution Guide

Limited

Montant total HT de votre commande : €

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Facturation à la mise en ligne. Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :



Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service – La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution – La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation. L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 – Prix

Prix en vigueur – Les Services sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande.

Condition de règlement – Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement – Le Client doit s'acquitter des sommes dues au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement – Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 – Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée – La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés. Le contrat prend fin automatiquement à l'issue de la prestation, sans reconduction tacite.

Résiliation – Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Par exception, le droit ne s'applique pas si le(s) contenu(s) a été mis en ligne, avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 – Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.